

**CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU DCC ONCO HDF****1. PREAMBULE**

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après CGU) ont valeur contractuelle et régissent l'accès, la mise à disposition, l'utilisation du Dossier Communicant de Cancérologie (ci-après DCC) ainsi que les droits et les obligations de l'Utilisateur qui reconnaît les avoir lues et comprises. Elles sont applicables à tout utilisateur dès lors qu'il possède un Compte Utilisateur.

2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES**2.1 Présentation de l'Editeur**

Le Dossier Communicant de Cancérologie est édité par :

DEDALUS Healthcare France S.A
4 avenue de l'église Romane
33370 Artigues-près-Bordeaux

2.2 Définitions

Pour les besoins des présentes Conditions Générales d'Utilisation, sont définis les termes suivants :

Administrateur Régional : désigne un Utilisateur dont le profil permet la gestion de l'ensemble de l'outil DCC ONCO HDF (équipe ONCO HDF & équipe éditeur Dedalus & équipe hébergement - support (NUMIH)).

Administrateur(s) Local/aux : désigne un Utilisateur dont le profil permet la gestion des comptes sur l'outil DCC ONCO HDF. Cet Utilisateur fait partie de l'organisation de RCP ou du Centre de coordination en cancérologie (3C).

Conditions Générales d'Utilisation ou CGU : désigne les Conditions Générales d'Utilisation du DCC ONCO HDF opposables à tous les Utilisateurs.

Données de santé : désigne toutes données en lien avec la santé d'un Patient (*Article 4.15 du RGPD*).

Données à caractère personnel : désigne toutes données ou informations relatives à une personne identifiée ou identifiable directement ou indirectement, conformément à la définition qui en est donnée par les Lois sur la Protection des Données (*Article 4.1 du RGPD*).

Dossier Communicant de Cancérologie (DCC) : Le DCC est un outil informatique permettant à l'ensemble des professionnels de santé impliqués dans la prise en charge d'un patient atteint d'un cancer de partager entre eux l'ensemble des documents médicaux de cette prise en charge. Cet outil métier, support de la coordination, permet de :

- Améliorer la prise en charge coordonnée et personnalisée du Patient avant, pendant et après la phase aiguë du traitement, par le partage et l'échange de données médicales entre professionnels de santé hospitaliers et libéraux ;
- Renforcer la qualité de la prise en charge ;
- Mettre à disposition des informations pour les acteurs de la santé publique et les professionnels de santé (DGOS, INCa, Santé Publique France, Registres du cancer et Centres de Coordination du Dépistage des Cancers).

Le DCC est mis à disposition des Utilisateurs tels que définis. - Des Utilisateurs d'autres régions peuvent y avoir accès en fonction de l'organisation de la prise en charge des patients.

Dossier patient DCC : désigne l'ensemble des données médicales et administratives concernant un Patient au sein du DCC ONCO HDF.

Dossier patient informatisé (DPI) : désigne un outil informatique de recueil et de conservation des informations administratives, médicales et paramédicales, formalisées et actualisées, enregistrées pour tout patient accueilli, à quelque titre que ce soit dans un établissement de santé.

Droits de Propriété Intellectuelle : désigne toute protection, quelle qu'en soit la forme, octroyée par la loi notamment aux inventions, découvertes, secrets de fabrication, savoir-faire, logiciels. Ainsi, ces droits comprennent notamment les brevets et les droits d'auteur ainsi que toutes demandes relatives à l'un de ces droits de propriété intellectuelle.

Établissement de santé : désigne l'Établissement par lequel l'Utilisateur accède au DCC ONCO HDF.

Fiche RCP (FRCP) : désigne le document de synthèse de la présentation du dossier d'un Patient en Réunion de Concertation Pluridisciplinaire (RCP), reprenant les informations administratives et médicales permettant d'effectuer une proposition thérapeutique. Ces FRCP mentionnent la proposition de la RCP et sont diffusées aux médecins correspondants du Patient. Elles font partie du dossier médical du Patient au sein du DCC ONCO HDF.

Hébergement de Données de Santé (HDS) : désigne une certification délivrée par un organisme accrédité COFRAC, qui atteste que les exigences de la loi en matière de sécurité des données de santé à caractère personnel sont bien respectées.

Identité Nationale de Santé (INS) : identité clé du système de santé, obligatoire depuis 2021 pour référencer les données de santé. Elle est constituée du matricule INS de l'individu qui correspond au Numéro d'Identification au Répertoire des personnes physiques (NIR) ou au numéro d'identification d'attente (NIA), et des cinq traits INS (nom de naissance, prénom(s) de naissance, date de naissance, sexe, code INSEE du lieu de naissance).

Lois sur la Protection des Données : désigne les lois françaises, et plus spécifiquement, (i) l'Article L. 1111-8 du Code de la Santé Publique issu de la loi n° 2002-303 du 4 Mars 2002 et modifié par la Loi 2016-41 du 26 janvier 2016 qui contient des dispositions protégeant les individus dont les données personnelles sont traitées, parmi lesquelles se trouvent des exigences relatives à la sécurité et la circulation de ces données personnelles ; (ii) la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi n°2004-801 du 6 aout 2004, le Règlement sur la Protection des Données Personnelles (UE) 2016/679 et la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, le décret n°2018-687 du 1er aout 2018 et l'ordonnance 2018-1125 du 12 décembre 2018.

Organisation de RCP : désigne le regroupement des différents établissements pour l'organisation de RCP .

Patient : désigne une personne atteinte ou suspectée d'être atteinte d'un cancer.

Professionnels de santé : désigne les personnes habilitées (professionnels faisant partie de l'équipe de prise en charge d'un Patient) de la région Hauts-de-France (ou d'une autre région) et souhaitant utiliser le DCC ONCO HDF pour un usage strictement professionnel.

Programme Personnalisé de Soins (PPS) : désigne le document décrivant le(s) traitement(s) proposé(s) à chaque Patient. Il fait partie du dossier médical du Patient au sein du DCC ONCO HDF.

Réunion de Concertation Pluridisciplinaire (RCP) : désigne une réunion régulière entre professionnels de santé de différentes disciplines dont les compétences sont indispensables pour prendre une décision éclairée permettant aux patients de bénéficier de la meilleure prise en charge en fonction de l'état de la science. La synthèse des discussions est formalisée par la Fiche RCP.

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016)

Serveurs : désignent les infrastructures informatiques connectées au réseau Internet et qui permettent d'héberger le DCC ONCO HDF ainsi que les données récoltées dans le cadre de l'utilisation du service.

Utilisateur : désigne les Professionnels de santé et membres associés de l'équipe de prise en charge, les professionnels impliqués dans l'organisation du parcours de soins des Patients et les acteurs de santé publique possédant un compte leur permettant un accès au DCC ONCO HDF selon leur profil défini dans les conditions des présentes CGU, ayant expressément accepté les présentes CGU et bénéficiant à ce titre de l'utilisation du DCC.

2.3 Champs d'application

L'accès au DCC ONCO HDF et son utilisation sont soumis à l'acceptation et au respect des présentes CGU, que l'Utilisateur reconnaît avoir lues et comprises.

Tout Utilisateur accepte expressément l'application de la loi française en utilisant le Service.

Ces CGU sont notifiées avant la première utilisation du DCC ONCO HDF aux Utilisateurs pour acceptation expresse et préalable. En acceptant ces CGU, l'Utilisateur est pleinement conscient des droits et obligations qui lui incombent en tant qu'Utilisateur du DCC ONCO HDF et s'engage, sans réserve, à respecter l'ensemble des règles décrites.

En cas de désaccord avec les CGU, aucun usage du DCC ONCO HDF ne saurait être effectué par l'Utilisateur.

Les présentes CGU peuvent être modifiées, à tout moment notamment pour adapter ces dernières aux évolutions du DCC ONCO HDF par la mise à disposition de nouvelles fonctionnalités ou la suppression ou la modification de fonctionnalités existantes. Cette nouvelle version sera notifiée au moment de l'accès au DCC ONCO HDF et l'acceptation de cette version modifiée sera demandée dans les mêmes conditions. En cas de refus des nouvelles conditions, l'Éditeur bloquera l'accès et aucun usage du DCC ONCO HDF ne pourra être effectué par l'Utilisateur.

3. DESCRIPTION ET OBJECTIFS DCC ONCO HDF

Le Dossier Communicant de Cancérologie de la région Hauts-de-France (DCC ONCO HDF) permet à un Utilisateur d'accéder aux données de santé de cancérologie d'un Patient, afin d'améliorer sa prise en charge médicale. Ces données sont disponibles sous la forme du Dossier patient DCC comprenant des documents produits au sein du DCC ONCO HDF (fiches RCP, Programmes Personnalisés de Soins) et des documents importés par les Utilisateurs (comptes rendus médicaux, courriers...).

Ces données sont informatisées, stockées et utilisées au sein du système d'information du DCC ONCO HDF.

L'accès au DCC ONCO HDF est à l'usage exclusif des Utilisateurs habilités à échanger des données relatives à la prise en charge sanitaire des patients. Ils ne peuvent pas être utilisés au bénéfice d'une entreprise ou de tout autre organisme tiers. Il est strictement limité à la finalité ci-dessous exposée.

4. CONDITIONS D'ACCÈS AU DCC ONCO HDF

Tout Utilisateur a accès au Service dès lors qu'il accepte et reconnaît satisfaire aux conditions suivantes :

- Être majeur et être doté de la capacité juridique à souscrire aux présentes CGU.
- Reconnaître avoir lu et compris l'intégralité des présentes Conditions Générales d'Utilisation et les accepter sans restriction ni réserve.
- Obtenir un compte Utilisateur nominatif auprès des Administrateurs Locaux d'un Etablissement de Santé ou une Organisation de RCP
- Consentir à la collecte et au traitement de données personnelles afin d'assurer le bon fonctionnement du DCC ONCO HDF, et ce dans le strict respect des règles de protection des données personnelles en vigueur.



- Accéder au DCC ONCO HDF en utilisant sa véritable identité et s'engager à renseigner des informations authentiques. Pour rappel, l'usurpation d'identité est passible d'1 an de prison et 15000 euros d'amende (article 226-4-1 du code pénal).
- S'engager à ne jamais partager son identifiant et son mot de passe afférent.
- S'engager à se déconnecter du système à chaque fin d'utilisation.

A sa première connexion au DCC, l'Utilisateur prendra connaissance des CGU et pourra les accepter en cochant la case prévue à cet effet-là.

4.1 Droits d'accès au DCC ONCO HDF

Les droits d'accès au DCC ONCO HDF sont subordonnés au profil Utilisateur. Le DCC ONCO HDF compte plusieurs profils Utilisateurs avec des droits d'accès spécifiques, définis dans une matrice des droits validée par le comité de pilotage du DCC.

Le tableau ci-dessous résume les profils et les droits associés :

Profession	Droits	Accès RCP ¹
Médecin correspondant	Accès uniquement aux dossiers des patients pour lesquels il est défini comme correspondant Peut créer et/ou alimenter des documents de suivi relatifs au patient Transfert de données entre les professionnels en charge du patient	Ne peut pas inscrire des patients en RCP
Médecin demandeur	Accès à la recherche de dossiers patients Peut créer et/ou alimenter des documents de suivi relatifs au patient Accéder aux imageries contenues dans les PACS connectés Transfert de données entre les professionnels en charge du patient	Peut inscrire des patients en RCP Pré-remplir la fiche RCP Responsable du contenu médical de la fiche RCP
Médecin participant à la RCP	Accès à la recherche de dossiers patients Peut créer et/ou alimenter des documents de suivi relatifs au patient	Accès aux comptes-rendus des patients pour les RCP auxquelles il participe
Coordonnateur de la RCP	Accès à la recherche de dossiers patients Peut créer et/ou alimenter des documents de suivi relatifs au patient Accéder aux imageries contenues dans les PACS connectés Transfert de données entre les professionnels en charge du patient	Validation (ou pas) des fiches RCP au moment de la RCP (responsable de l'exactitude de l'avis de RCP)



Interne demandeur	Accès à la recherche de dossiers patients Peut créer et/ou alimenter des documents de suivi relatifs au patient Transfert de données entre les professionnels en charge du patient	Peut inscrire des patients en RCP Pré-remplir la fiche RCP
Secrétaire Médicale	Accès à la recherche de dossiers patients Peut créer et/ou alimenter des documents de suivi relatifs au patient Accéder aux imageries contenues dans les PACS connectés	Peut inscrire des patients en RCP sous la responsabilité du médecin demandant l'inscription
Paramédical Screening (ARC)	Accès à l'agenda et au dossier pour consulter les CRs de RCP	Ne peut pas inscrire des patients en RCP
Secrétaire RCP	Peut planifier les réunions Peut envoyer les comptes-rendus de RCP par mail sécurisé après la réunion Peut inscrire des patients en RCP sous la responsabilité du médecin demandant l'inscription.	L'accès à l'agenda des RCP est restreint au cadre de sa fonction (pas d'accès nominatif en dehors de ce cadre)

¹. Accès aux RCP = RCP enregistrées dans un compte utilisateur. L'utilisateur gère ou visualise les sessions de RCP pour lesquelles il dispose d'un accès (liste des participants et liste des dossiers à examiner)

4.2 Authentification au DCC ONCO HDF

L'accès au DCC ONCO HDF est strictement personnel.

L'Utilisateur s'engage à privilégier un accès au DCC ONCO HDF sous **authentification** (traitement de données sensibles) selon le mode suivant :

Authentification en se connectant directement sur la plateforme avec un nom d'Utilisateur unique et un mot de passe

Le logiciel est paramétré pour se déconnecter automatiquement au bout de 5 minutes. Pour des raisons de sécurité liées à l'exploitation de données de santé (données sensibles), il est demandé à l'utilisateur de se déconnecter par lui-même à chaque fin d'utilisation, et ce quel que soit le mode de connexion.

Pour des raisons de sécurité, si deux personnes se connectent en même temps avec le même identifiant, le logiciel se déconnecte automatiquement.

5. OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR

L'Utilisateur s'engage à ne pas accéder ni utiliser le DCC ONCO HDF à des fins illicites.

A ce titre, l'Utilisateur s'interdit de porter atteinte aux droits du Patient dont les Données sont collectées via le DCC ONCO HDF. Toutes utilisations à des fins non autorisées desdites Données engagera sa responsabilité.

Par ailleurs, l'Utilisateur est informé de ce que les informations auxquelles il accède via le DCC ONCO HDF sont protégées par le secret professionnel. Toute violation constatée dudit secret est de nature à engager sa responsabilité.

De façon générale, l'Utilisateur s'engage à accéder et à utiliser le DCC ONCO HDF en toute bonne foi, de manière raisonnable, non contraire aux termes des présentes CGU et pour une utilisation strictement professionnelle et à des fins non lucratives.

L'Utilisateur demeure responsable des données renseignées, de leur exactitude et de leur qualité. En particulier, il est tenu de respecter les règles de référencement des données de santé décrites dans le Référentiel National d'Identité Vigilance (RNIV) rendu opposable par arrêté du 27 mai 2021 à savoir : l'identité de la personne doit avoir été validée conformément aux exigences prévues dans le RNIV et l'INS doit avoir été récupéré, ou vérifié, par appel au téléservice INSi.

Il est également rappelé que le Professionnel de santé est responsable de la délivrance des informations à la personne concernée et du recueil de l'opposition à l'informatisation et à la transmission des données.

Si l'Utilisateur quitte ses fonctions par lesquelles il accède au DCC ONCO HDF, il doit en informer sans délai l'administrateur local, afin de permettre la désactivation de son accès.

La préservation de la sécurité de la mise en œuvre du DCC ONCO HDF impose donc aux Utilisateurs :

- De respecter les bonnes pratiques de sécurité et notamment les règles relatives à la définition et au changement de ses éléments d'authentification ;
- De respecter la gestion des accès, en particulier, ne pas utiliser les éléments d'authentification d'un autre Utilisateur, ni chercher à connaître ces informations ;
- L'Utilisateur est le seul responsable de la gestion de son compte et s'engage à respecter les droits liés à son profil et à lui seul ;
- De garder strictement confidentiels ses éléments d'authentification et ne pas les dévoiler à un tiers, quelles que soient ses qualités et activités professionnelles ;
- D'avertir ONCO HDF, dans les plus brefs délais de tout dysfonctionnement technique constaté et de toute l'utilisation par un tiers non autorisé de son Compte ou de toute atteinte à la sécurité.

L'Utilisateur s'engage également à ne pas porter atteinte aux Droits, notamment de Propriété Intellectuelle, de l'Editeur. Ainsi, l'Utilisateur s'engage à ne pas utiliser des dispositifs autres que ceux fournis par l'Editeur dans le but d'affecter ou de tenter d'affecter le bon fonctionnement du DCC ONCO HDF ou encore d'extraire ou de modifier tout ou partie du DCC ONCO HDF.

En cas de manquement à l'un ou l'autre de ces engagements, et sans que cette liste ne soit limitative, l'Utilisateur reconnaît et accepte qu'ONCO HDF a la faculté de lui refuser, unilatéralement et sans notification préalable, l'accès à tout ou partie du DCC ONCO HDF et qu'il se réservera le droit d'agir en justice pour engager les actions judiciaires contre l'Utilisateur qu'il jugera appropriées.

6. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES DE L'UTILISATEUR

6.1 Présentation du Responsable de Traitement

Le Décret no 2022-693 du 26 avril 2022 relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins de traitement du cancer , précise dans son article D 6124-131-8 que : « Le titulaire de l'autorisation doit garantir le partage sécurisé de documents dématérialisés concernant notamment le compte rendu d'anatomie et cytologie pathologiques, la fiche de réunion de concertation pluridisciplinaire, le programme personnalisé de soins et le programme personnalisé d'après cancer, aux professionnels de santé contribuant au parcours de soins en cancérologie et au patient. A cet effet, le titulaire utilise le dossier communiquant de cancérologie défini par l'Institut National du Cancer, complémentaire au dossier médical partagé mentionné à l'article R. 1111-40. »

ONCO HDF, association loi de 1901, Dispositif Spécifique Régional Cancer (DSR-C) des Hauts-De-France met à disposition des établissements de santé membres du DSR-C le « DCC ONCO HDF », dossier informatisé permettant le partage d'informations de santé avec les professionnels de santé prenant en charge le patient.

A ce titre, ONCO HDF est le Responsable de traitement pour la partie gestion de l'outil « DCC ONCO HDF ». Ce traitement est mentionné dans le registre des traitements d'ONCO HDF et une analyse d'impact a été réalisée.

Les professionnels de santé sont quant à eux Responsables de traitement pour la partie intégration de la donnée médicale et gestion de l'appel contextuel, et sont donc responsables des données personnelles et médicales des patients.

6.2 Nature des Données collectées

Dans le cadre de la mise en œuvre du DCC ONCO HDF, l'Utilisateur sera amené à renseigner de manière obligatoire des **Données à caractère personnel** le concernant en fonction de son profil (cf § 3.2).

- Nom, Prénom, Titre, Spécialité, Etablissement, Adresse d'exercice et Email professionnel.
- Les médecins et pharmaciens doivent également indiquer leur numéro RPPS.

Chaque accès à un dossier patient entraîne des **traces techniques et fonctionnelles** qui sont également collectées :

- L'identité de l'Utilisateur
- La date d'accès
- Le profil de l'Utilisateur
- Les actions de l'Utilisateur (accès, type d'information manipulée, lecture, modification, validation, date et heure) : Lecture, création, modification, suppression.

6.3 Finalité des Données collectées

Les Données à caractère personnel collectées visent à permettre la création du profil permettant le bon usage du DCC ONCO HDF par l'Utilisateur et de déclencher l'interaction directe avec l'Utilisateur en fonction des besoins.

Ces données ne feront l'objet d'aucune exploitation commerciale.

6.4 Accès aux Données collectées :

- Équipe ONCO HDF
- Editeur du logiciel Dedalus
- Hébergeur certifié de données de santé et le service de support (**NUMIH**)
- Tout Utilisateur qui a un accès au DCC en fonction de son profil (cf § 3.1)

Aucun transfert hors UE des Données à caractère personnel n'est réalisé.

6.5 Stockage des Données collectées

Les données récoltées sont stockées sur les serveurs de **NUMIH France, 12, rue Michel Labrousse CS 93668, 31036 Toulouse CEDEX1**, certifié Hébergeur de Données de Santé, dans le cadre d'un contrat d'hébergement HDS.

6.6 Durée de conservation des Données collectées

La durée de conservation des données personnelles de l'Utilisateur est calquée sur la durée de conservation du dossier médical, c'est-à-dire 20 ans à compter de la dernière hospitalisation ou consultation. Cela est justifié par la nécessité de pouvoir retrouver les actions réalisées dans le DCC par un Utilisateur prenant en charge un patient, afin d'identifier les responsabilités le cas échéant.

Les traces techniques et fonctionnelles sont conservées avec le dossier patient pendant la durée légale.

6.7 Droits de l'Utilisateur

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 et à la Loi Informatique et Libertés n°78-17 modifiée, vous disposez durant la durée du traitement d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'un droit à la portabilité de vos données, d'un droit à la limitation de traitement et d'un droit de retrait du consentement.

Le retrait de consentement entraîne la clôture du compte, ce qui invalide l'accès au DCC ONCO HDF mais ne supprime pas les données d'utilisation de celui-ci. En effet, ONCO HDF doit conserver toutes les informations relatives à la prise en charge d'un Patient pendant la durée de conservation du Dossier patient.

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter les mentions d'information sur la protection des données disponible sur notre site : [Mentions Légales - ONCO Hauts de France \(onco-hdf.fr\)](#)

Pour exercer ces droits, l'Utilisateur peut contacter le DPO à l'adresse suivante : dpo@onco-hdf.fr

Vous disposez également le droit de déposer une réclamation si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, auprès de l'autorité de surveillance chargée d'appliquer la loi relative à la protection des données : la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) par voie postale : 3 Place de Fontenoy, TSA 8715 75334 PARIS CEDEX – (tel : 01 53 73 22 22) » ou directement via la page internet de la CNIL : <https://cnil.fr/fr/webform/adresser-une-plainte>.

7. PROPRIETE INTELLECTUELLE

7.1 Protection du DCC ONCO HDF

L'Editeur représente le titulaire des droits de propriété intellectuelle du logiciel du DCC ONCO HDF (code, textes, graphiques, images et autres contenus intrinsèques au logiciel).

Dès lors, toute représentation, reproduction, modification, dénaturation ou exploitation totale ou partielle du DCC ONCO HDF, de son contenu, par quelque procédé que ce soit et sur quelque support que ce soit, sans l'autorisation expresse et préalable de l'Editeur, est prohibée et constitue des actes de contrefaçon de droits d'auteur.

7.2 Protection des signes distinctifs

Les marques, logos, dénominations sociales, sigles et nom de domaine de l'Editeur permettant l'accès au DCC ONCO HDF constituent des signes distinctifs insusceptibles d'utilisation sans l'autorisation expresse et préalable de l'Editeur.

Toute représentation, reproduction ou exploitation partielle ou totale de ces signes distinctifs est prohibée et est constitutive de l'infraction de contrefaçon de marque, d'usurpation de dénomination sociale, nom commercial et de nom de domaine engageant la responsabilité civile et pénale de son auteur.



8. DISPOSIBILITE DU SERVICE

Le DCC ONCO HDF est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sous réserve des périodes de suspension en particulier lors des opérations de maintenance ou de mise à jour qui sont effectuées sur des périodes les moins préjudiciables pour l'Utilisateur. Une information est alors faite aux administrateurs locaux par voie de mail.

9. Maintenance

9.1 Maintenance corrective

Les signalements d'anomalie doivent être confirmés par e-mail à ONCO HDF. ONCO HDF informe directement l'Editeur pour procéder uniquement au diagnostic et à la correction des anomalies signalées.

ONCO HDF n'est pas responsable de la maintenance dans les cas suivants :

- Refus de l'utilisateur de collaborer avec l'Editeur dans la résolution des anomalies, notamment dans le cadre de questions et demandes de renseignement formulées par l'Editeur ;
- Utilisation du DCC ONCO HDF de manière non conforme à leur destination ou ne respectant pas les prérequis techniques ;
- Modification non autorisée du DCC ONCO HDF par l'utilisateur ou par un Tiers ;
- Défaillance des réseaux de communication électronique ;
- Acte volontaire de dégradation, malveillance, sabotage ;
- Détérioration due à un cas de force majeure ou à une mauvaise utilisation du DCC ONCO HDF;

9.2 Maintenance évolutive

Les corrections et évolutions du DCC ONCO HDF sont expressément soumises aux présentes. Sur demande d'ONCO HDF, l'Editeur s'engage à transmettre les documentations mises à jour des nouvelles versions de la plateforme. Il est rappelé que les interventions relatives à ce service peuvent rendre le DCC ONCO HDF momentanément indisponible.

10. LIMITATION DE RESPONSABILITE

ONCO HDF ou l'Editeur ne peuvent être tenus pour responsables des informations déclarées et affichées au sein du DCC ONCO HDF. Les informations déclarées par les Utilisateurs lors de l'accès au DCC ONCO HDF sont sous leur entière responsabilité.

L'utilisation du DCC ONCO HDF n'exempt ni n'atténue en aucune façon les Utilisateurs de leurs obligations professionnelles et de leur responsabilité vis-à-vis du Patient.

ONCO HDF ne pourra en aucun cas être tenu responsable dans le cadre d'une procédure introduite à l'encontre de l'Utilisateur qui se serait rendu coupable d'une utilisation non-conforme du DCC ONCO HDF.

L'Utilisateur reconnaît et accepte à cet égard qu'il fera son affaire personnelle de toute réclamation ou procédure formée contre ONCO HDF, du fait de l'utilisation non-conforme par lui du DCC ONCO HDF.

Par ailleurs, l'Editeur ne saurait être tenu responsable des difficultés d'accès ou impossibilité d'accès au DCC dues :

- Aux perturbations du réseau de télécommunication ;
- À un piratage de ses serveurs ou de ceux de son sous-traitant, et plus généralement, à toute attaque informatique dirigée contre lui par un tiers.

11. CONFIDENTIALITE

ONCO HDF tient confidentielle toutes les informations qu'elle recevra des établissements, et s'engage notamment à ne pas divulguer les informations confidentielles, sauf agents ou employés ayant besoin de les connaître, et à n'utiliser les informations confidentielles qu'à l'effet d'exercer ses droits et remplir ses obligations contractuelles.

Les obligations d'ONCO HDF à l'égard des informations confidentielles demeureront en vigueur pendant toute la durée de leur relation contractuelle et aussi longtemps, après son terme que les informations concernées demeureront confidentielles les divulguant et, en tout hypothèse, pendant une période de 20 ans après le terme de la relation contractuelle entre les Partie, sauf si une durée différente est requise par la législation applicable.

12. RESPONSABILITE ET FORCE MAJEUR

La responsabilité de l'Editeur ni celle d'ONCO HDF ne pourront être recherchées si l'exécution de l'une de ses obligations est empêchée ou retardée en raison d'un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence des Tribunaux français, et notamment les catastrophes naturelles, incendies, dysfonctionnement ou interruption du réseau de télécommunications ou du réseau électrique.

13. RECLAMATION ET FERMETURE DU COMPTE

Pour toute information ou réclamation relative au fonctionnement du DCC ONCO HDF, l'Utilisateur est invité à adresser sa demande auprès d'ONCO HDF soit par le formulaire de contact sur le site Onco-hdf.fr, soit par voie postale à l'adresse suivante :

Dispositif Spécifique Régionale du Cancer des Hauts-de-France
1A Rue Jean Walter, Lille 59000
France

Chaque Utilisateur peut à tout moment clôturer son Compte Utilisateur en contactant son Administrateur Local.

La fermeture d'un compte Utilisateur ne supprime pas les données d'utilisation de celui-ci mais invalide son accès au DCC ONCO HDF, car ONCO HDF doit conserver toutes les informations relatives à la prise en charge d'un Patient pendant la durée de conservation du Dossier patient.

14. NULLITE PARTIELLE

Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGU venai(en)t à être déclarée(s) nulle(s) par une autorité de Justice, en vertu d'une disposition légale ou réglementaire ou par une décision de Justice devenue définitive, elle(s) serai(en)t réputée(s) non écrite(s) mais n'entrainerai(en)t pas la nullité des autres stipulations.

15. LOI APPLICABLE ET JURIDICTIONS COMPRENTENTES

Tout désaccord sur l'interprétation ou l'application des présentes Conditions Générales d'Utilisation relèvera de la compétence des juridictions françaises et du droit français, à l'exclusion de toute autre législation.

Dans l'hypothèse où une clause particulière serait nulle, illégale, ou inapplicable, la validité des autres dispositions des Conditions Générales d'Utilisation n'en serait aucunement affectée.



En cochant la case ci-dessous, l'Utilisateur reconnaît :

- ✓ avoir lu et compris les présentes Conditions Générales d'Utilisation et de les accepter en l'état ;
- ✓ avoir lu et compris les informations relatives au traitement de ses données personnelles qu'implique l'utilisation du DCC ONCO HDF ainsi que de ses droits et à y consentir expressément.

L'Utilisateur est informé que l'utilisation du DCC ONCO HDF implique nécessairement son consentement au traitement de ses données personnelles, tout refus de sa part rendra impossible son accès au DCC ONCO HDF.